

## PROCES-VERBAL de la séance du 2 novembre 2011

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00, sous la présidence de Monsieur Vincent Bolay. Il salue la présence de Monsieur Daniel Rochat, boursier communal de Lully.

Monsieur le Président lit l'ordre du jour et propose une modification au point 2 car il y a deux procès-verbaux à approuver. Ce point devient : 2. *Approbation des derniers procès-verbaux*. Il demande si quelqu'un d'autre souhaite y apporter une modification, ce qui n'est pas le cas.

### Appel :

L'appel est fait par Madame Lauren Blanc, secrétaire du Conseil. 41 membres sont présents sur 64 assermentés.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare que la séance peut se poursuivre et invoque la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

L'assemblée rend hommage à Madame Lysianne Glardon, décédée le 22 septembre 2011.

### Approbation des derniers procès-verbaux :

Monsieur Vincent Bolay informe l'assemblée que les procès-verbaux de la séance du 5 mai 2011 et de la séance du 20 juin 2011, tous deux approuvés par le bureau, étaient à disposition des membres du Conseil un quart d'heure avant la séance ainsi que sur le site Internet de la Commune.

Le Président demande si quelqu'un désire la lecture totale, partielle ou désire y apporter des modifications.

Tel n'est pas le cas, l'assemblée passe alors au vote à main levée.

Le procès-verbal de la séance du 5 mai 2011 est accepté à l'unanimité. Ensuite, suivant la même procédure, le procès-verbal de la séance du 20 juin 2011 est également accepté à l'unanimité.

### Assermentation :

Monsieur Vincent Bolay informe l'assemblée qu'il a reçu plusieurs demandes d'assermentation et demande si d'autres personnes dans la salle désirent être assermentées.

Il prie les intéressés de venir devant l'assemblée pour la prestation de serment et demande à toute l'assemblée de se lever. Monsieur le Président passe à la lecture de l'article 4 du règlement communal et demande la promesse de :

Monsieur	Michael BIRCHARD
Monsieur	Daniel CLAUDE
Monsieur	Harri WETTSTEIN
Madame	Sylviane ANCEREWICZ
Madame	Christine BOURGEOIS-BÄR
Madame	Laure COUCET
Madame	Mireille SCHMID
Madame	Monika SIGNER SAKHONE
Madame	Susan STUBER
Madame	Christine WALKER

Monsieur Vincent Bolay leur souhaite la bienvenue et déclare qu'ils peuvent d'ores et déjà participer aux travaux de l'assemblée.

### Election d'un Scrutateur

Monsieur Vincent Bolay informe l'assemblée que, lors de la séance d'assermentation du 5 mai, on n'a pas pu élire Madame Mireille Schmid au poste de scrutatrice, car elle était absente. Celle-ci occupait la position de scrutatrice-suppléante lors de la précédente législature et serait d'accord de fonctionner comme scrutatrice durant la nouvelle législature.

Le Président demande s'il y aurait d'autres candidats pour ce poste. Ce n'est pas le cas. Il demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Ce n'est pas le cas.

Madame Mireille Schmid est élue à l'unanimité au poste de scrutateur pour la législature 2011-2016.

### Correspondance

Monsieur Vincent Bolay lit une lettre reçue du Service des communes et des relations institutionnelles. En effet, Monsieur Eric Golay présente des excuses pour les déficiences informatiques pendant les élections fédérales du 23 octobre 2011.

### Communications de la Municipalité

Madame Marlise Holzer, notre syndic, annonce que les travaux pour l'arrêt de bus avancent rapidement et vont être finis pour le 11 décembre 2011.

Elle informe l'assemblée qu'il y aura prochainement une demande de crédit supplémentaire pour la STEP.

Madame Holzer informe l'assemblée, par ailleurs, que la commune de Tolochenaz a accepté le crédit pour élargir le chemin de Préveyres.

### Motion sur la sécurité du complexe scolaire de Lully

A l'aide de projections d'images sur un écran, Monsieur Oswald Krieg présente la réponse de la Municipalité à la motion de sécurité.

- Dans l'étude de cette motion, La Municipalité de Lully a demandé une expertise par des professionnels de la sécurité. A savoir le BPA pour l'analyse des différents points relevés
- Le Voyer, M. Authier, a également été contacté pour la zone 30 km/h, l'aval du Canton étant nécessaire pour sa mise en vigueur

#### **Limitation de la vitesse dans la rue du Collège administration communale**

- Rapport favorable du BPA à la suite de la visite sur place pour une zone 30 km/h
- Séance sur place avec M. Authier, Voyer du Canton, et M. Brun de l'Office cantonal des routes
- Il est pris note que le canton ne rentre pas en matière sur ce point
- Toutefois la commune a pris des dispositions suivantes :
  - 1) Déplacements des bacs à fleurs et des totems d'entrée afin de rétrécir la chaussée aux deux extrémités (conseil du Voyer)
  - 2) Des mesures de vitesse seront effectuées au printemps prochain.

#### **Sécurisation des sorties de l'école : sortie rue du Collège**

- Le passage piéton n'est pas jugé nécessaire par le Voyer à la suite des mesures prises pour la réduction de vitesse
- Les parcs à vélos seront déplacés permettant aux voitures de se parquer plus près du bâtiment de manière à assurer une meilleure visibilité au débouché de l'école

- Afin de ralentir les contrevenants à la signalisation mise en place interdisant tout passage aux deux roues, des chicanes sous forme de barrières démontables seront posées aux entrées côté rue du Collège

#### **Sécurisation des sorties de l'école : petit muret près du bâtiment de la Poste**

- Selon le rapport du BPA, le déport des piétons par une barrière, comme proposé dans la motion, ne règle en rien ce problème, et une bande longitudinale pour piétons ne constituerait aucunement une protection pour les enfants. Le marquage rappelant un passage pour piétons, comme proposé, n'est pas admis.

#### **Sécurisation des sorties de l'école : petit passage derrière la Poste**

- Un devis a été demandé pour la fermeture par une barrière
- Il est à signaler que le rapport du BPA stipule qu'il s'agit essentiellement d'un problème de comportement, même si rien ne s'oppose à la fermeture dudit passage

#### **Identification et suppression des dangers environnants : mur donnant sur le parking**

- La pose d'un garde-corps selon devis est prévue conformément au rapport du BPA
- Par mesure de sécurité, la Municipalité a déjà fait procéder à la suppression de la couverture du parc à vélo

#### **Identification et suppression des dangers environnants : cage de l'escalier donnant au parking souterrain**

- La pose d'une grille-caillebotis est prévue selon devis

#### **Identification et suppression des dangers environnants : sortie du parking souterrain**

- Pose d'une barrière fixe selon proposition du BPA, soit entre le dernier mur (nord) du parc à vélos et le mur du parking souterrain
- La pose d'un portail en haut de l'escalier comme proposé dans la motion est à éviter, afin de ne pas faciliter l'escalade du mur sud du préau

#### **Sécurité**

- La place de jeux derrière l'abri de bus ne répond plus aux critères actuels de sécurité : (1) revêtement de sol inadéquat (2) proximité de la route
- Elle sera supprimée et remplacée par la nouvelle place de l'Orangerie

Monsieur Krieg demande: Est-ce que le Conseil Général rentre en matière afin que la Municipalité demande des devis ? En effet, d'autres mesures dépasseraient les compétences de la Municipalité. Monsieur Vincent Bolay propose que l'on mette ce sujet à l'ordre du jour avant le point 10. Diverses propositions individuelles.

#### **Préavis municipal No 06/2011 : renouvellement de l'arrêté d'imposition pour l'année 2012.**

Madame Marlise Holzer présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission des finances est lu par Monsieur Keith Smith.

Monsieur Vincent Bolay ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur Walter Gfeller veut savoir s'il ne s'agit que d'une bascule d'impôt entre les communes et le canton. Madame Holzer répond que c'est le cas.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 06/2011 de la Municipalité.

L'Assemblée du Conseil Général de Lully

- Dans la séance du 2 novembre 2011
- Vu le préavis de la Municipalité no 06/2011
- Où il le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide :

- 1. D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2012 tel qu'il figure en annexe du présent préavis et dont il fait partie intégrante
- 2. D'adopter les modalités de perception décrites dans le présent préavis.

Accepté à l'unanimité.

### **Préavis municipal No 07/2011 : Délégation de compétences à la Municipalité**

Madame Marlise Holzer présente le préavis susmentionnée que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission des finances est lu par Monsieur Thierry Ruch.

Monsieur Vincent Bolay ouvre la discussion à ce sujet.

Personne ne veut prendre la parole et Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 07/2011 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 2 novembre 2011,
- Vu le préavis de la Municipalité No. 07/2011,
- Où il le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2011-2016, les autorisations suivantes :

- 1) de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles dans une limite fixée à Fr. 25'000.-- (vingt-cinq mille francs) par cas, charges éventuelles comprises ;
- 2) de délibérer sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales dans la même limite que pour le point 1 ;
- 3) de plaider ;

- 4) d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de Fr. 25'000.-- (vingt-cinq mille francs) par cas.

Chaque point est adopté séparément à l'unanimité.

**Préavis municipal No 08/2011 : demande de crédit de Fr. 88'700 pour les travaux d'élargissement du chemin de Préveyres**

Monsieur Oswald Krieg présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée. Il ajoute que le chemin de Préveyres relie la route de la Gare à Tolochenaz à notre refuge.

Le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis est lu par Monsieur Walter Gfeller.

Le rapport de la commission des finances est lu par Monsieur Jérôme Livet.

Monsieur Vincent Bolay ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur Olivier Creteigny a fait le calcul et trouve que la largeur serait insuffisante.

Monsieur Oswald Krieg précise que le trottoir fera 1.5 mètres et l'on pourrait rouler dessus. Les travaux étant exclusivement sur la commune de Tolochenaz, la commune de Lully ne pourrait pas intervenir sur les éléments techniques du projet.

Monsieur Eric Rochat demande pourquoi Lully se montre si généreuse, c'est-à-dire payer un tiers de la facture alors que les travaux sont sur Tolochenaz ?

Monsieur Oswald Krieg répond que nous ne voulons pas que les camions passent à Lully.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 08/2011 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 2 novembre 2011,
- Vu le préavis de la Municipalité No. 08/2011,
- Où le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Où le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

- 1) d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr 88'700.--** pour les travaux d'élargissement du chemin de Préveyres,
- 2) de financer cet investissement par un prélèvement du fonds de réserve pour l'équipement de la zone artisanale.

Adopté à la quasi-unanimité, 1 abstention

**Préavis municipal No 09/2011 : révision des statuts de l'Association Intercommunale des Eaux du Boiron « AIEB »**

Monsieur Gérald Petit présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée. Il ajoute que ce n'est qu'un toilettage et c'est conforme avec la Constitution. Cette même proposition a été acceptée par le Conseil Communal de Tolochenaz le lundi précédent.

Le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis est lu par Monsieur Walter Gfeller. La commission réitère que ce n'est qu'un simple toilettage.

Monsieur Vincent Bolay ouvre la discussion à ce sujet.

Personne ne veut prendre la parole et Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 09/2011 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 2 novembre 2011,
- Vu le préavis de la Municipalité No. 09/2011,
- Où le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

- d'adopter les Statuts révisés de l'AIEB.

Adopté à la quasi-unanimité, 1 abstention

**Motion sur la sécurité du complexe scolaire de Lully**

Monsieur Lionel Pesanti demande si l'on pourrait déplacer le passage piéton situé à l'Allée des Platanes près de l'école.

Monsieur Oswald Krieg répond que le Canton n'estime pas que cela soit nécessaire et ne rentrera pas en matière.

Monsieur Eric Rochat demande si une indication de 30 km/h donne un droit de libre passage aux piétons.

Monsieur Oswald Krieg répond que c'est à 20 km/h qu'on donne une priorité aux piétons.

Monsieur Cédric Jacot-Guillarmod voudrait que l'on insiste auprès du Canton pour recevoir des précisions.

Monsieur Marc Genton voudrait savoir où on va poser des porte-vélos et ajoute qu'il ne faut pas accepter le refus du Canton d'entrer en matière sans explications.

Madame Marlise Holzer répond que le Canton a vu que les voitures ne peuvent pas rouler à plus de 30 km/h sur ce bout de route.

Monsieur Daniel Claude demande des possibilités de recours.

Madame Marlise Holzer répond qu'on va refaire des contrôles en mars/avril 2012.

Monsieur Oswald Krieg précise que l'on a toujours des problèmes du côté du Canton.

Madame Antoinette Gfeller rajoute que la sécurité du collège est un ancien débat mais qui s'accroît aujourd'hui. Elle précise qu'on ne voit pas les personnes sortant du Collège et que c'est impératif de trouver une solution même si ce n'est pas évident.

Monsieur Oswald Krieg répond que la porte du Collège qui donne sur la rue du Collège est fermée pour les enfants et que ceux-ci sortent par les passages des deux côtés.

Madame Danielle Coppex relève la contradiction qu'il y a à apprendre aux enfants à traverser la route en empruntant les passages piétons alors que dans la rue du Collège, à la sortie de l'école, il n'y en a pas.

Monsieur Oswald Krieg répond que les voitures circulent déjà à une vitesse basse (30 km/h).

Monsieur Lionel Pesenti précise que l'on considère la voie trop courte dans cette zone 30 km/h. Il demande si la Municipalité elle-même pourrait décider de faire un passage piéton ?

Monsieur Alain Strauss rappelle qu'il y a déjà un passage à l'Allée des Platanes.

Monsieur Lionel Pesenti constate qu'il n'y a pas de chemin piéton sous les platanes.

Monsieur Olivier Cretegny rappelle que les enfants doivent apprendre qu'ils sont responsables quand ils sont près d'une route. Tous doivent se responsabiliser. On ne peut pas baliser le chemin jusqu'à la maison.

Monsieur Jérôme Livet propose que l'on agisse sur le volume des véhicules.

Monsieur Gérald Petit demande à l'assemblée si elle veut mandater la Municipalité.

Monsieur Vincent Bolay affirme que la discussion a été utile et que l'on doit prendre une décision. Il propose que l'on passe au vote à la main levée.

Une large majorité approuve que l'on mandate la Municipalité à demander des devis pour augmenter la sécurité dans la rue du Collège. Avis contraires : 4 Abstentions : 7

### Divers & Propositions Individuelles

Monsieur Olivier Cretegny remercie la Municipalité pour le Refuge Joli Boiron mais pose la question sur les finitions extérieures. Il aurait aimé voir du fin gravier au lieu du gros.

Monsieur Alain Strauss rappelle que c'est un chemin forestier. Le gravier fin demanderait un entretien chaque année.

La parole n'étant plus demandée, il est 21h30. Monsieur Vincent Bolay clôt la séance et invite l'Assemblée à boire le verre de l'amitié.

Le Président :

La Secrétaire :

Vincent BOLAY

Lauren BLANC

Lu et approuvé le \_\_\_\_\_

Les scrutateurs :

Olivier CRETEGNY

Mireille SCHMID